

## **Information concernant le démarrage de la campagne des visites de bon fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Service Public d'Assainissement Non -collectif (SPANC) de Moulins Communauté va débiter les visites de bon fonctionnement des installations d'assainissement collectif (A.N.C) sur la commune à partir du 06/11/2023.

La visite de bon fonctionnement qui est obligatoire, consiste à réaliser un bilan du fonctionnement et de l'entretien de chaque installation.

Chaque usager, non raccordé à un système d'assainissement collectif, recevra un avis de passage quelques jours avant la visite du technicien du SPANC de Moulins Communauté. Ce technicien dispose d'une carte professionnelle ce qui permet de s'assurer que l'agent se présentant à votre domicile et bien un agent du SPANC de Moulins communauté.

Quelques semaines après la visite, un rapport qui fera état des observations de terrain du technicien, de la conformité de l'installation d'assainissement non collectif vis-à-vis de la réglementation en vigueur et si nécessaire, de conseils pour améliorer la situation, sera envoyé à l'usager.

Conformément au règlement de service du SPANC, les regards d'accès aux ouvrages de la filière d'assainissement non collectif doivent être accessibles pour le technicien du SPANC. De même, nous invitons chaque usager à rassembler tous les documents relatifs à l'entretien de la filière comme les factures de vidange, ainsi que les éventuels plans de conception ou d'implantation de la filière, ce qui permettra au technicien d'assurer un travail de diagnostic le plus complet possible.

La facturation de la visite de bon fonctionnement, d'un montant de 104,00 € H.T soit 114,40 € TTC, sera envoyée à chaque usager après envoi du rapport de visite.